

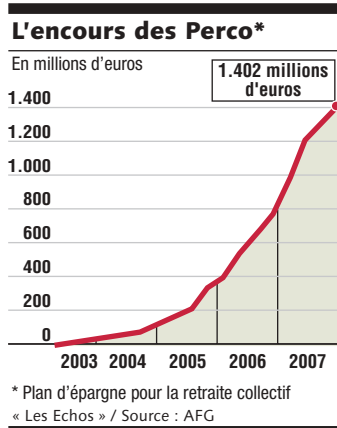
**SOCIAL**

**Fin 2007, 335.000 salariés (+ 66 %) ont épargné dans un plan d'épargne pour la retraite collectif. Ceux qui partiront en 2020 doivent épargner 10 % de leur salaire pour obtenir le même taux de remplacement que les salariés partis en 2003.**

# Retraites : le nombre de salariés ayant un Perco a bondi

Les salariés sont de plus en plus nombreux à préparer leur retraite, et ils ont raison. C'est, à gros traits, la conclusion d'une étude, publiée en avant-première par « Les Echos », de l'Association française de la gestion financière (AFG), qui représente les entreprises de gestion d'actifs. Selon les chiffres collectés par l'association auprès des teneurs de compte (Interépargne, Creelia...), 334.191 salariés (+ 66 % par rapport à 2006) ont effectué des versements sur un plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco) l'an dernier, dans 56.285 entreprises (+ 51 %). En quatre ans, l'encours géré a atteint 1,4 milliard. Autre moyen d'épargner pour la retraite, le PERP concernait 1,9 million de personnes fin 2006.

Pour convaincre les salariés du bien-fondé de cette stratégie d'épargne à long terme, l'AFG a demandé à l'Observatoire de l'épargne européenne de simuler



**L'encours de Perco représente un montant moyen de 4.200 euros par détenteur de compte.**

les efforts d'épargne nécessaires à ceux qui prendront leur retraite en 2020 ou en 2050 pour obtenir le même taux de remplacement que pour les salariés partis en 2003. Selon les projections du Conseil d'orientation des retraites (COR),

les taux de remplacement du salaire, qui étaient de 83,6 % pour les non-cadres et de 64,1 % pour les cadres en 2003, ne seraient plus, respectivement, que de 75,6 % et 55,5 % en 2020 et de 64,4 % et 42,7 % en 2050. « Les salariés ont bien compris la problématique de l'allongement de la durée de cotisation, mais beaucoup moins celle du taux de remplacement », observe Ephraïm Marquer, directeur de l'épargne salariale et de l'épargne retraite à l'AFG.

## Effort accru pour les cadres

Résultat de l'étude : sous l'hypothèse simplificatrice d'une évolution constante de leur rémunération (en euros constants) d'ici à leur retraite, les non-cadres partant en 2020 doivent mettre chaque mois de côté (hors abondement de l'entreprise), dès cette année, environ 10 % de leur revenu net pour compenser la baisse des taux de remplacement. Ceux démarrant en 2010 et prenant leur

retraite en 2050 doivent épargner environ 4 % de leur revenu net mensuel sur l'ensemble de leur carrière. Pour les cadres, l'effort est encore plus élevé : 11,2 % pour un départ en 2020 et 4,5 % pour une carrière complète et un départ en 2050.

Si l'AFG accueille avec satisfaction les annonces élyséennes de renforcement des dispositifs d'intéressement et de participation dans les entreprises, principales sources d'alimentation des Perco, elle critique l'idée d'un débloccage des sommes et d'un assujettissement aux cotisations vieillesse (lire ci-dessous) qui « n'aurait qu'un caractère de nouveauté à la retraite non financés à terme ». Par nature intéressée à développer les actifs des épargnants, elle jugerait plus « efficace d'affecter les sommes éventuellement prélevées à des systèmes par capitalisation destinés aux jeunes générations comme le Fonds de réserve des retraites ou les Perco ». V. L. B.